

DEPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
3 juillet 2018

Date d'affichage de la
convocation :
3 juillet 2018

Nombre de Conseillers en
exercice : 18

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

DEL-2018 - 22

OBJET

COUP DE POUCE

TARIFS
ANNEE SCOLAIRE
2018/2019

* Ecole St Exupéry

lundi + mardi + jeudi

* Ecole St Joseph

lundi + jeudi

L'an deux mille dix-huit, le dix Juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, Maire.

Etaient présents : Sébastien BOURHIS, Nadine HASCOET, Yann ILEMOINE, Bernard PALUD, Brigitte LANNUZEL, Bruno KERIHUEL, Danièle LE STER, Estelle PAUMARD, Anne-Marie RIOU

Etaient absents excusés : Anne BLOSSIER, Stéphane JAYR, Jean-Christophe MAHE, Emmanuel GUEGUEN, Valérie LE ROUX

Etaient absents et représentés : Pierre TALLEC

Etaient absentes : Dominique LE COMTE, Isabelle MORVAN

Anne-Marie RIOU a été nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le coup de pouce scolaire a été testé sur la commune d'avril à juillet 2018.

Il s'agit d'un temps d'étude accompagnée permettant aux enfants des écoles d'Ederne de faire leurs devoirs. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Il est proposé de pérenniser cette action dès la rentrée de septembre 2018 dans les 2 écoles : Saint Exupéry et Saint Joseph.

Les deux écoles ont souhaité une organisation différente :

- L'école St Exupéry propose un accompagnement 3 jours/semaine
- L'école St Joseph propose un accompagnement 2 jours/semaine

Pour bénéficier du dispositif, l'enfant devra être inscrit en garderie.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place le dispositif Coup de Pouce sur les deux écoles de la commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- Ecole St Exupéry : 6€ par mois
- Ecole St Joseph : 4€ par mois

Pour bénéficier du dispositif, l'enfant devra être inscrit en garderie.

Ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul COZIEN.**